

De : Didier LAURENT <[REDACTED]>

Envoyé : jeudi 23 juillet 2020 11:49

À : Service Urbanisme Ville LIFFRE <urbanisme@ville-liffre.fr>

Objet : Enquête publique Sévailles 2 – observations

A l'attention de Madame Annick LIVERNEAU, commissaire enquêteur.

La ville de Liffré souhaite engager une procédure de désaffectation de 2 chemins ruraux en vue de leur cession à Liffré-Cormier Communauté, laissant à celle-ci la maîtrise d'un vaste espace foncier.

Comme précisé dans l'annexe 2 (extrait de délibération), le chemin n'est pas inscrit au PDIPR. Pour autant, ces 2 chemins font partie intégrante des itinéraires VTT du Pays de Rennes (identifié Circuit n°1 – Liffré).

La ville de Liffré a soutenu la mise en place de ces circuits VTT, au nombre de 9 sur le territoire de Liffré-Cormier Communauté, dans le but de proposer aux liffréens, mais plus largement encore aux vététistes breilliens et des départements limitrophes un espace de pratique d'une grande qualité. (confère site de Liffré-Cormier Communauté <https://www.liffre-cormier.fr/visiter-et-decouvrir/les-activites-de-pleine-nature/randonnees-velo-et-vtt/>) Une telle mesure viendra inévitablement affecter la qualité technique et paysagère de ce circuit.

Il semble que plus que nécessaire de conserver la capacité de circuler à VTT sur ces 2 chemins.

Par ailleurs, la nature de leur sol et les haies bocagères les bordant constituent un espace vital du point de vue environnemental : Maintien d'un sol non artificialisé, garantie d'une biodiversité importante (faune, flore), absorption des eaux de pluie, limitation de l'érosion du sol...).

Il est à préciser que ce même circuit a déjà subi une modification importante lors de la mise en œuvre de la plateforme Lidl, zone de Beaugé, remplaçant quelques 400m de chemins empierrés par un bicouche.

Enfin, les terrains desservis par ces chemins pourraient dans l'avenir convenir à l'installation d'initiatives d'agriculture biologique, de site de production maraichère (permaculture) en capacité de répondre à l'exigence de manger mieux et local et contribuant au PCAET mis en œuvre et pourvoyeuse d'emplois locaux non délocalisables.

Dans la mesure où malheureusement Liffré-Cormier Communauté ne tiendrait pas compte de ces arguments, il sera souhaitable que les associations de randonneurs (pédestres, Vététistes... voire équestre, et toute association en relation avec l'environnement soient associées à la définition d'un itinéraire de remplacement qui devrait assurer les mêmes fonctions environnementales.

Très cordialement,

Didier LAURENT, ercéen, amoureux de la nature, pratiquant le VTT, soucieux de la planète que nous allons transmettre à nos enfants.